

J. B. MARTIN



LE PLATEAU DE MILLEVACHES

(COLONISONS LA FRANCE)



TULLE

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & COMMERCIALE
VIRVE LACROIX & LOUIS MOLES
1896

J.-B. MARTIN



LE PLATEAU DE MILLEVACHES
(COLONISONS LA FRANCE)



TULLE

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & COMMERCIALE
VERVE LAUROUX & LOUIS MOLES

1896

LE PLATEAU DE MILLEVACHES



Chacun voit les choses à sa façon et les juge à son point de vue.

Certains touristes éprouvent, paraît-il, un grand plaisir à parcourir le plateau de Millevaches, à promener leurs regards sur ces landes désertes, à s'oublier dans la solitude « entre la bruyère qu'on foule et le vent qui passe. » L'an dernier, un rédacteur d'un grand journal de la capitale faisait de ce plateau un tableau aussi séduisant que fantaisiste; il faisait ressortir l'ampleur et la sauvagerie du site; il s'enthousiasmait devant l'immensité de ces landes où tout commande le recueillement... Il jugeait en poète. Il était ravi.

Quant à moi, je l'avoue, le plateau de Millevaches m'impressionne tout

différemment. La première fois que je me trouvai en présence de ces immenses terres incultes, qu'il serait si facile d'utiliser et de cultiver, je ne pus me défendre d'un serrement de cœur. Et subitement, je songeais à Arthur Young qui, en 1788, après avoir traversé la Bretagne et constaté le triste état de ce pays « couvert de landes et de tourbières », arrive à Nantes et est tout surpris, tout indigné de trouver tant de spectateurs au théâtre ! Ce jour-là je compris bien l'indignation du célèbre agronome anglais.

Dans la partie septentrionale du département de la Corrèze, entre Eymoumouiers, Gentieux, Sornac, Meymac et Bugeat est un plateau mamelonné, nu, presque désert : c'est le plateau de Millervaches.

Était-elle prospère jadis, cette région ? Nourrissait-elle des troupeaux de vaches assez nombreux, pour justifier cette appellation : Mille Vaches ? Peut-être. En tout cas, ce mot sonne mal, aujourd'hui, à l'oreille du voyageur qui parcourt cette pauvre contrée.

Il n'y a point de doute qu'à une époque, même peu reculée, ce plateau n'ait

été couvert d'arbres géants : les troncs de chênes que l'on découvre de temps en temps au sein de quelques tourbières de cette région l'attestent hautement.

La disparition de ces forêts laissait libre un sol enrichi par les dépouilles accumulées des arbres. Les hommes s'y jetèrent ; ils défrichèrent ; ils ensemençèrent, et bien des récoltes de céréales furent demandées à ce sol sans qu'on se préoccupât de lui restituer l'acide phosphorique, l'azote, la potasse que ces récoltes lui soustraient. Sous l'influence de cette culture vampire, la fertilité du sol s'usa et les récoltes diminuèrent au point qu'on dut abandonner peu à peu les terres devvenues de plus en plus médiocres pour concentrer le travail et la semence dans quelques vallées plus riches, restées fertiles grâce aux éléments apportés par l'eau et par le vent.

Et après avoir déboisé ce pays et l'avoir ainsi livré aux brusqueries de la température, aux violences du vent et aux tourmentes de neige, après l'avoir défriché ainsi qu'en témoignent des tas de pierres, des murailles, des sillons..... Après l'avoir usé, épuisé presque, la main humaine, barbare

autant qu'avide, ne pouvant plus en tirer des récoltes de seigle suffisamment rémunératrices a dû l'abandonner au mouton.

Le mouton continue cette œuvre de dévastation ; sous sa dent la végétation s'arrête et la terre est impuissante à recouvrer sa fertilité.

Livré au régime pastoral, ce sol, naguère couvert de forêts, puis de moissons ne peut plus aujourd'hui nourrir tous ses habitants. L'homme recule devant le mouton.

• •

Pendant le dernier demi-siècle, la population de plusieurs communes du plateau de Millevaches a sensiblement diminué.

Faut-il des chiffres ?

En 1856 la commune de Bellechassagne avait 316 habitants ; en 1891 elle n'en avait plus que 285. Elle en compte actuellement 288. De 1856 à 1896 la population de la commune de Saint-Rémy a passé de 820 à 777 ; celle de Chavanac de 319 à 224 et

celle de Saint-Germain-Lavoips de 625 à 540.

En quatre ans, de 1892 à 1896, la commune de Peyrelevade a perdu 101 habitants : de 2,210 sa population s'est abaissée à 2,109 habitants.

Quant à la densité de la population du plateau de Millevaches elle est décroissante. Le canton de Sornac, compris en entier dans ce plateau, ne possède que 7,953 habitants pour 26,000 hectares ; c'est moins d'un habitant pour trois hectares.

Dans certaines communes, c'est bien pire : St-Rémy ne compte qu'un habitant pour 4 hectares, et St-Germain-Lavoips et Bellechassagne n'ont même pas un habitant pour 4 hectares et demi !

On pourrait supposer, du moins, que cette faible population habite continuellement cette région. Mais point. Chaque année au mois de mars, la moitié au moins des hommes valides partent pour Paris, Bordeaux ou Lyon et ne rentrent qu'en novembre. Dans quelques villages il ne reste pour garder les troupeaux et cultiver le sol que les hommes infirmes, les enfants, les femmes et les vieillards. Aussi quelle cul-

ture et quelle pitoyable condition d'existence !

Au mois d'avril 1896 lors du dernier recensement, la commune de St-Rémy avait seulement 569 individus présents sur 613 habitants et celle de St-Seiers, 1,141 individus présents sur une population totale de 1,631 habitants. Dans ces deux communes, sur une population de 2,244 habitants 534 individus — les plus robustes — représentant numériquement plus du cinquième de la population, avaient émi-gré. Et ce mouvement s'accroît chaque jour. Telle est la situation. Elle est bien digne d'attirer l'attention.

Le remède ? dira-t-on. Eh ! parbleu ! le remède est tout entier dans une meilleure exploitation du sol.

Car, je l'ai déjà dit : sous l'influence d'une culture intelligente et raisonnée cette terre appauvrie par une culture vampire redeviendrait fertile et ferait vivre largement tous ses habitants.

* *

Le plateau de Millevaches est à une altitude moyenne de 850 mètres ; il

est sillonné de vallées ordinairement très peu profondes, à versants peu inclinés, d'où descendent de nombreux ruisselets. On sait que c'est là où la Creuse, la Vézère, la Vienne et la Diège (affluent de la Dordogne) prennent leur source. Sur les sommets et dans les pentes le sol est argilo-siliceux et recouvert d'une petite couche de terre noire et humifère (terre de bruyère). Aucune condition climatérique et agrolologique ne s'oppose donc à la mise en valeur de ce sol.

Le tout est de savoir et de vouloir. Défricher ces terres pour les annexer aux terres arables existantes et pour les livrer à la culture en usage serait, à de très rares exceptions près, tout à fait absurde. Il faudrait beaucoup d'engrais pour cela et dans cette région l'engrais est ce qui manque le plus.

Mais il existe, Dieu merci ! des moyens avantageux de fertilisation et d'utilisation de ces landes. Là haut sur les sommets les plus élevés et sur les versants exposés au nord et à l'est le mélèze croîtrait rapidement et son tronc nerveux, ses ramures souples et nues en hiver résisteraient parfaitement aux vents et à la neige. Ses dépouilles

enrichiraient le sol et sous son couvert apparaîtraient bientôt d'excellents pâturages.

Sur les sommets moins élevés et sur les versants sud et sud-est, partout, en un mot, où le mélèze pourrait être gêné par la chaleur de l'été, le pin sylvestre résisterait bien à toutes les variations de température et se développerait merveilleusement, ainsi qu'en témoignent de trop timides essais de reboisement. Quant aux pentes et aux vallées à travers lesquelles courent les ruisselets et qui sont susceptibles de pouvoir être irriguées, il serait possible et surtout très avantageux de les transformer en prairies naturelles. Trois ou quatre années de culture avec un apport de chaux et d'acide phosphorique, puis un semis de graines fourragères appropriées et un bon aménagement des eaux auraient bientôt raison de cette misérable végétation des landes.

Ces terres valent de 80 à 200 francs l'hectare. Abandonnées au mouton, elles rapportent en moyenne — et lorsque le mouton se vend bien — un revenu annuel de 5 à 10 fr. par hectare.

Reboisées, ces landes se fertiliseraient, acquerraient de la valeur, donneraient à partir de 12 ans des sous-produits annuels (bois provenant des éclaircies) et fourniraient, en outre, un revenu moyen annuel de 45 à 50 fr. au moins par hectare. Ce revenu, il est vrai, ne serait réalisable qu'au bout de 45 à 50 ans, lors de l'abatage des arbres, mais quelle différence entre ces résultats et les produits actuels : ce serait merveilleux !

Quant aux prairies qu'il serait possible d'établir sur ces landes elles donneraient en moyenne 3.000 kilogrammes de foin et un petit regain et laisseraient un bénéfice annuel de 90 fr. par hectare. Ce serait encore mieux !

La transformation de ces landes en massifs résineux ou en prairies aurait encore d'autres avantages.

Le reboisement agirait favorablement sur le climat dont il régulariserait la température en rapprochant les maxima et minima et améliorerait le régime des eaux. Ce serait un grand bien non seulement pour cette région, mais aussi pour tout le Bas-Limousin.

Enfin, point important, l'exploitation des bois et la culture des prairies

occuperaient les ouvriers que l'élevage du monton met sur le pavé.

Toutes ces améliorations ne seraient pas aussi coûteuses à réaliser qu'on pourrait le croire.

Le reboisement peut être opéré par semis direct (pin sylvestre) ou par plantation (mélèze). L'État fournit gratuitement la graine de pin sylvestre dont les particuliers ont besoin. Il ne reste donc à la charge des intéressés que les frais d'ensemencement qui atteignent à peu près une dizaine de francs par hectare.

La plantation est un peu plus onéreuse : il faut acheter le plant, ouvrir des petits trous et mettre les jeunes arbres en place ; mais tous frais payés on dépense rarement 100 à 150 francs par hectare. Ce n'est pas énorme si l'on songe aux revenus qu'on doit en retirer.

La transformation des landes irrigables en prairies naturelles serait une opération plus coûteuse. Les divers frais de défrichement, d'amendement d'engrais, d'ensemencement et d'amenagement des eaux exigeraient une avance annuelle minimum de 250 fr. par hectare pendant trois ou quatre

ans. Parfois même dans le fond des vallées quelques drainages seraient utiles et viendraient augmenter les frais. Mais les trois ou quatre cultures préparatoires (avoine, seigle, pomme de terre) qu'on ferait avant l'ensemencement de la prairie couvriraient une bonne partie de ces avances. Le reste ne serait rien en comparaison de la plus-value donnée au sol.

Or, ce n'est pas seulement sur quelques parcelles isolées que ces opérations extrêmement avantageuses pourraient être effectuées.

Le département de la Corrèze possède, à lui seul, plus de 100,000 hectares de terres incultes susceptibles d'être mises en valeur par le reboisement ou par la prairie.

En certains points, cette mise en valeur serait si facile et si avantageuse que ce n'est plus de l'étonnement mais de l'indignation que j'éprouve chaque fois que je me trouve en présence de ces terrains.

Je connais là-haut, sur ce plateau de Millevaches, aux sources de la Vienne, au pied du mont Aulouze, sur le bord de la route départementale de Tulle à Aubussou, tout un versant couvert de

bruyères où l'on pourrait, à très peu de frais, établir une prairie de plus de cent hectares. L'eau coule de toutes parts et il n'y a qu'à tailler dans la lande.

L'on se demandera sans doute pourquoi des améliorations aussi avantageuses n'ont pas été réalisées. Pourquoi ? Mais pour diverses raisons qui ne sont des obstacles qu'autant qu'on ne veut pas les affronter. En premier lieu, ces landes sont pour la plupart communales, et l'on sait que les maires et les conseils municipaux craignant de s'aliéner les suffrages des petits usagers évitent de s'occuper de l'utilisation et de la fertilisation des communaux et inclinent, ainsi, l'intérêt général devant quelques intérêts particuliers et l'avoir devant le présent.

En second lieu, le plateau de Millvaches est mal desservi par les voies ferrées. Les sources de la Vienne, par exemple, sont à dix-huit kilomètres de la gare la plus rapprochée. Il faudrait donc de toute nécessité, des petits chemins de fer d'importation (qui, plus tard seraient aussi des voies d'exportation) permettant d'apporter sur les

lieux et à peu de frais les amendements et engrais nécessaires.

Enfin, il faudrait quelques capitaux et malheureusement l'argent qui s'en va si facilement vers les caisses de l'Etat et souvent, hélas ! dans les coffres-forts des gros financiers spéculateurs s'éloigne de la terre.

Mais, encore une fois, ce ne sont point là des obstacles insurmontables. La propriété communale ? Eh ! dans ce cas, ne peut-on pas passer outre en établissant des périmètres de reboisement ? La loi du 4 avril 1882 est là, toute prête à être appliquée. Les chemins de fer ? Mais l'on en a projeté et jalonné un peu partout en Corrèze, et il faut bien espérer que la plupart de ces projets — où plusieurs n'ont cru voir qu'un appauvrissement électoral — seront enfin exécutés et que les régions désertées, notamment le plateau de Millvaches, auront enfin leur voie ferrée.

Les capitaux ? Le crédit agricole si ardemment souhaité les fournira aux conditions désirables. Mais de ce côté aussi, il faut espérer encore ! Et leurs ne trouvons-nous pas l'argent nécessaire pour ouvrir des chemins de fer en Asie et en Afrique ; ne dépensons-

nous pas, chaque année des millions pour « mettre en valeur » des régions à peu près inconnues, sous des climats meurtriers, pour coloniser le Soudan, le Tonkin, Madagascar ? Eh bien, quelque chose me dit qu'il y aura aussi de l'argent pour coloniser... la France.

J.-B. MARRIN,
Ingénieur agronome.

(de l'Agriculture Nouvelle).


